

S.P.R.B. - B.D.U. - D.U.  
**Monsieur Fr. Guillan y Suarez**  
Fonctionnaire délégué  
Région de Bruxelles-Capitale  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, boîte 1  
1035 BRUXELLES

V/réf. : DU 04/pfd/605456  
N/réf. : JMB/BXL-4.176/s.605  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

**Objet :** BRUXELLES / SAINT-JOSSE-TEN-NOODE. Boulevards du Jardin Botanique et Bischoffsheim, raccord avec la rue du Marais ; avenue Galilée jusqu'au square Henri Frick ; tronçon de la rue Royale compris entre la rue Brialmont et à proximité de la rue de la Sablonnière.  
Requalification de l'espace public de la Petite Ceinture de la rue Gineste à la place Quetelet, avec notamment des pistes cyclables bidirectionnelles et l'abattage de 8 arbres et la replantation de 32 nouveaux sujets.  
*Dossier traité par M Francisco Guillan y Suarez*

En réponse à votre courrier du 18 mai 2017 sous référence, nous vous communiquons les **remarques et les observations** formulées par la CRMS en sa séance du 31 mai 2017, concernant l'objet susmentionné.

L'objet de la demande intervient dans la zone de protection de la pharmacie du Botanique sise rue du Marais 119 / boulevard du jardin Botanique 36-38 et se situe à proximité du Jardin Botanique classé comme site. Les boulevards sont inscrits comme espace structurant et ZICHEE dans le PRAS.

Le projet vise le réaménagement d'une partie de l'espace public de la Petite Ceinture en vue principalement de mettre en place des pistes cyclables dans les deux sens et des deux côtés de la Petite Ceinture. Pour cela, la demande table sur une requalification de l'espace public et sur la réorganisation des espaces dédiés aux différents usagers.

La CRMS a déjà examiné et émis des avis sur plusieurs demandes similaires concernant des tronçons différents :

- les boulevards Baudouin et d'Anvers (AVL/AH/BXL-4.168/s.585) en la séance du 30/03/2016 ;
- le tronçon entre la place Quetelet et la place Madou et le tronçon de la chaussée de Louvain entre la place Madou et la place Saint-Josse (AA/AH/BXL-4.172/s.594) en la séance du 19/10/2016 ;
- le tronçon entre la place Madou et la porte de Namur (AA/KD/400000174.604) en la séance du 19/04/2017.

De manière générale, et à l'instar des demandes précédentes précitées, les travaux prévoient :

- la neutralisation des voiries latérales de la Petite Ceinture au profit des piétons et des cyclistes ;
- l'aménagement de pistes cyclables dans les deux sens de circulation des deux côtés de la Petite Ceinture ;
- l'élargissement des trottoirs où l'espace le permet, la sécurisation des traversées piétonnes et leurs mises aux normes PMR ;
- la création de sites propres bus/taxis ;
- le maintien des accès nécessaires aux parkings et entrées de garage et livraisons ;
- la suppression importante d'emplacements de stationnement ;
- l'aménagement d'espaces conviviaux et accessibles ;
- la plantation de nouveaux arbres ;
- etc.

#### **Avis de la CRMS**

La CRMS souscrit pleinement aux intentions de requalification de la Petite Ceinture. Sans prétendre à en mesurer les effets collatéraux sur la mobilité, dont l'évaluation revient aux acteurs concernés, elle se réjouit

des volontés régionales de réduction de l'emprise de la circulation automobile, très dense et souvent complexe, et d'amélioration de l'espace public, au bénéfice des usagers doux et de la promenade.

L'occasion est donnée ici d'une réhabilitation de qualité de la petite ceinture et d'un aménagement au souffle nouveau pour un axe majeur pour Bruxelles. Celui-ci forme aujourd'hui une autoroute urbaine, tantôt à trois bandes, tantôt constituée d'une série de tunnels et de trémies. Cette situation malheureuse, héritée du plan de circulation destiné à faciliter l'accès à l'exposition universelle de 1958, mérite une attention particulière et un projet cohérent de requalification.

A ce stade, la CRMS a toutefois du mal à se faire une juste idée du projet, lequel, est très ambitieux et pose de nombreuses questions, auxquelles la présentation d'un concept prédéfini, pour la totalité des tronçons qui forment la Petite Ceinture, ne permet pas de répondre.

La petite ceinture délimite le centre historique de Bruxelles en empruntant, pour partie, le tracé de la seconde enceinte de la ville. Formant un parcours continu, elle est jalonnée sur son tracé par différentes portes et rythmée par différents tronçons, lesquels présentent des caractéristiques et des séquences urbaines distinctes. La jonction ferroviaire nord-midi et les voies arrivant du nord et de l'est participent de ces distinctions.

Aux croisements et traversées, se trouvent des nœuds modaux d'échanges entre la ville « intra pentagone », et l'agglomération. Ils sont eux aussi de nature différente et constituent des points d'identification et de compréhension de la ville. Des Boulevards du 19<sup>ème</sup> siècle, il subsiste d'ailleurs certaines places et certains pavillons d'octroi, ainsi que, sur certains tronçons à l'ouest du pentagone, des divisions arborées entre les circulations des trams, voitures et piétons. Des fontaines et statues du 19<sup>ème</sup> siècle, ou des œuvres plus récentes, marquent en outre certaines perspectives de l'urbanisation.

Avant d'entrer dans le détail d'analyse de projet tronçon par tronçon, la CRMS souhaite connaître les intentions pour l'ensemble de la Petite Ceinture et leur déclinaison en fonction des spécificités des différentes séquences urbaines. L'opération devrait se fonder sur un état des lieux de la situation existante et sur un projet paysager cohérent sur l'ensemble du petit ring de façon à traiter la boucle du pentagone comme une entité structurante et paysagère tout en apportant/adaptant les solutions les plus adéquates à chaque situation. Ceci suppose, en amont, une connaissance et analyse fine du terrain et des différentes situations. Bruxelles Mobilité développe d'ores et déjà plusieurs projets de réaménagement des rives de la petite ceinture. S'inscrivent-ils dans la même démarche et comment doivent-ils être compris dans le projet global ?

La CRMS craint également que la volonté de "cyclabilité" des boulevards soit le moteur principal du projet tandis qu'un plan paysager et urbanistique d'ensemble devrait en être le fil rouge. Elle souhaite connaître les intentions paysagères qui président à la requalification de l'entièreté de la boucle.

***Préalablement à l'examen d'autres tronçons successifs du petit ring, tel que déjà demandé, la CRMS demande de rencontrer les représentants de Bruxelles Mobilité, en présence des administrations et cabinets concernés, pour être informée de la méthodologie poursuivie et disposer d'un aperçu global du (des) projet(s) couvrant la totalité du parcours. Cette demande a également été formulée à l'occasion du projet concernant les boulevards Baudouin et d'Anvers (avis du 30/03/2016), celui visant le tronçon entre la place Quetelet et la place Madou (avis du 19/10/2016) et celui entre la Place Madou et Porte de Namur (séance du 19 avril 2017).***

Veuillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

c.c. à : BDU-DU : gestionnaire  
BDU-DMS : I. Leroy, S. Valcke